

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL  
TENUE LE 2 AVRIL 2013 À 19 H 30  
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUC**

---

Sont présents: Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:  
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1  
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3  
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4  
Jean Perron, conseiller, district n° 5  
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district n° 6

Sont également présents: Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier  
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absent: Monsieur Jim O'Brien, conseiller, district n° 2

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

**1. ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**2. PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2013

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)**

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Liste de la correspondance du mois de mars 2013

**5. GESTION DES FINANCES**

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mars 2013

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 mars 2013

5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 5 / Mise aux normes des étangs aérés/ *Les Excavations Lafontaine Inc.*

5.4 Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2013

**6. AFFAIRES COURANTES**

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Dérogation mineure sur le lot 461-251, adjacent à l'immeuble situé au 5984, route de Fossambault

6.3 Octroi de contrat / Construction d'un abri postal, chemin du Sommet / *Bâtiments Haut-Niveau inc.*

6.4 Adoption du Règlement numéro 10680-2013 décrétant un emprunt pour des travaux de réfection d'aqueduc et d'égout au DRAP, et l'affectation d'un montant de 200 000 \$ du solde disponible du Règlement d'emprunt numéro 10240-2010, en vue de financer une dépense de 375 700 \$

6.5 Adoption du Règlement numéro 10690-2013 décrétant un emprunt maximal de 230 000 \$ pour l'acquisition du lot 467-7-11 du cadastre de Sainte-Catherine

6.6 Adoption du second projet de Règlement numéro 10650-2013 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier les groupes et les classes d'usages, le plan de zonage, les grilles des spécifications, les normes d'implantation et les constructions autorisées dans les cours

- 6.7 Adoption Règlement numéro 10660-2013 modifiant le Règlement numéro 2001-06-7350 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier des objectifs et des critères d'évaluations spécifiquement pour les secteurs de nouveaux projets de développement
- 6.8 Adoption du Règlement numéro 10670-2013 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation dans les secteurs déjà construits
- 6.9 Mandat d'honoraires professionnels / Préparation des démarches pour la présentation du projet de reconstruction de la salle multi-fonctionnelle et de l'hôtel de ville au MAMROT dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) / Roche Ltée
- 6.10 Autorisation de paiement - Honoraires professionnels – Requête au Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour l'évaluation du DRAP / Mallette, comptables agréés
- 6.11 Demande de révision du projet de règlement du gouvernement du Québec proposant de réduire la compensation versée aux municipalités pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**59-04-2013**

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
 APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE les points 6.1, 6.2, 6.6, 6.7 et 6.8 soient retirés de l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants:

- 6.12 Cession du lot 861-178 / Projet de développement / Construction McKinley inc.
- 6.13 Conseil sans papier / Adoption de nouvelles méthodes de travail
- 6.14 Approbation du Règlement numéro 445A adopté par la municipalité de Shannon sur l'annexion d'une partie des zones 85-P et 63-REC de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac relativement à la rue de Kilkenny

**60-04-2013**

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2013**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2013 tel que déposé;

Que le maire suppléant et le greffier soient autorisés à signer.

### **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 33.

### **4. CORRESPONDANCE**

#### **4.1 Liste de la correspondance du mois de mars 2013**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de mars 2013 et invite les membres du conseil à la consulter.

### **5. GESTION DES FINANCES**

#### **5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mars 2013**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 mars 2013 et les invite à le consulter.

**61-04-2013**

#### **5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 mars 2013**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 mars 2013 totalisant 248 650,55 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1300134 à ENB 1300200.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 mars 2013 totalisant une somme de 248 650,55 \$ et la liste des engagements ENB 1300134 à ENB 1300200, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

**62-04-2013**

#### **5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 5 / Mise aux normes des étangs aérés/ *Les Excavations Lafontaine Inc.***

ATTENDU la recommandation de paiement n° 5 de la firme CIMA+ dans le cadre des travaux de mise aux normes des étangs aérés et datée du 26 mars 2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 16 597,38 \$ plus taxes à la firme *Les Excavations Lafontaine Inc.*

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 2007-01-9025, 10470-2011 et 10480-2012.

#### 5.4 Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2013

Le directeur général et trésorier dépose les états comparatifs au 31 mars 2013 et invite les membres du conseil municipal à les consulter.

### 6. AFFAIRES COURANTES

#### 6.1 **Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIA**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

#### 6.2 **Dérogation mineure sur le lot 461-251, adjacent à l'immeuble situé au 5984, route de Fossambault**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**63-04-2013**

#### 6.3 **Octroi de contrat / Construction d'un abri postal, chemin du Sommet / *Bâtiments Haut-Niveau inc.***

Dans le but de faciliter l'accès aux casiers postaux des résidents du secteur, la Ville désire procéder à la construction d'un nouvel abri postal sur le chemin du Sommet.

ATTENDU la soumission reçue de *Bâtiments Haut-Niveau inc.*;

ATTENDU les recommandations du Service des travaux publics datées du 26 mars 2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE mandater la firme *Bâtiments Haut-Niveau inc.*, pour un montant de 21 685 \$ plus taxes pour la construction d'un abri postal sur le chemin du Sommet;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2013.

**64-04-2013**

#### 6.4 **Adoption du Règlement numéro 10680-2013 décrétant un emprunt pour des travaux de réfection d'aqueduc et d'égout au DRAP, et l'affectation d'un montant de 200 000 \$ du solde disponible du Règlement d'emprunt numéro 10240-2010, en vue de financer une dépense de 375 700 \$**

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;

ATTENDU que le coût des travaux d'aqueduc et d'égout au Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP) est estimé à 375 700 \$, selon l'estimation des coûts de M. Ghislain Bolduc de la firme Roche Groupe-conseil, en date du 31 octobre 2012, et décrite à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE;  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 10680-2013 décrétant un emprunt pour des travaux de réfection d'aqueduc et d'égout au DRAP, et l'affectation d'un montant de 200 000 \$ du solde disponible du Règlement d'emprunt numéro 10240-2010, en vue de financer une dépense de 375 700 \$, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**65-04-2013**

**6.5 Adoption du Règlement numéro 10690-2013 décrétant un emprunt maximal de 230 000 \$ pour l'acquisition du lot 467-7-11 du cadastre de Sainte-Catherine**

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire acquérir le lot 467-7-11 du cadastre de Sainte-Catherine;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 5 mars 2013;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 10690-2013 décrétant un emprunt maximal de 230 000 \$ pour l'acquisition du lot 467-7-11 du cadastre de Sainte-Catherine, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**6.6 Adoption du second projet de Règlement numéro 10650-2013 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier les groupes et les classes d'usages, le plan de zonage, les grilles des spécifications, les normes d'implantation et les constructions autorisées dans les cours**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**6.7 Adoption Règlement numéro 10660-2013 modifiant le Règlement numéro 2001-06-7350 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier des objectifs et des critères d'évaluations spécifiquement pour les secteurs de nouveaux projets de développement**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**6.8 Adoption du Règlement numéro 10670-2013 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation dans les secteurs déjà construits**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**66-04-2013**

**6.9 Mandat d'honoraires professionnels / Préparation des démarches pour la présentation du projet de reconstruction de la salle multi-fonctionnelle et de l'hôtel de ville au MAMROT dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) / Roche Ltée**

ATTENDU l'offre de services de la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, datée du 22 mars 2013, pour la présentation du projet de reconstruction de la salle multi-fonctionnelle et de l'hôtel de ville auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, pour la présentation du dossier de reconstruction de la salle multi-fonctionnelle et de l'hôtel de ville au MAMROT dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), pour un montant de 18 300 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même un règlement d'emprunt à être adopté ultérieurement par le conseil municipal et approuvé par le MAMROT.

**67-04-2013**

**6.10 Autorisation de paiement - Honoraires professionnels – Requête au Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour l'évaluation du DRAP / Mallette, comptables agréés**

ATTENDU les recommandations de Me Pierre Delisle de la firme Heenan Blaikie Aubut à l'effet d'embaucher une firme pour réaliser une évaluation financière dans le litige opposant le DRAP à la Ville;

ATTENDU la facture reçue de la firme Mallette, comptables agréés, datée du 20 mars 2013 pour services professionnels suite à une requête au Tribunal administratif du Québec pour le traitement de la plainte du Domaine de la Rivière-aux-Pins relativement à une demande de révision d'évaluation du rôle triennal 2011-2012-2013 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la facture #124780 au montant de 16 187,10 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2013.

68-04-2013

**6.11 Demande de révision du projet de règlement du gouvernement du Québec proposant de réduire la compensation versée aux municipalités pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles**

ATTENDU QUE le *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

ATTENDU QUE les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination;

ATTENDU QUE les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, le gouvernement du Québec avait pris l'engagement d'en arriver à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

ATTENDU l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88 adopté par le gouvernement du Québec, et au terme duquel il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

DE transmettre copie de la présente résolution au MDDEP, au MAMROT, au député de l'Assemblée Nationale représentant notre circonscription, à la FQM, à l'UMQ et à l'AOMGMR.

**69-04-2013**

**6.12 Cession du lot 861-178 / Projet de développement / Construction McKinley inc.**

ATTENDU QUE Construction McKinley inc. veut faire du lotissement dans le but de développer sur la partie de lot 861;

ATTENDU QU'un arc de virage faisant partie de la rue de la Ronde (lot 861-178) est cadastré dans ladite rue;

ATTENDU QU'il n'y a pas de rue proposée en continuité de l'arc de virage de la rue de la Ronde et de la rue des Mélèzes;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas d'intérêt à conserver cette portion de la rue de la Ronde;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE rétrocéder à Construction McKinley inc. l'arc de virage de la rue de la Ronde faisant partie du lot 861-178, tel que démontré dans le plan annexé à la présente résolution, et ce, pour un montant nominal de 1 \$;

QUE tous les frais d'acquisition soient à la charge de Construction McKinley inc.

**70-04-2013**

**6.13 Conseil sans papier / Adoption de nouvelles méthodes de travail**

La Ville désire se doter d'outils de gestion permettant une gestion simple et efficace des réunions du conseil municipal.

ATTENDU que le conseil municipal est soucieux de la protection de son environnement;

ATTENDU la volonté du conseil d'adopter de nouvelles méthodes de travail afin de diminuer l'utilisation du papier;

ATTENDU que ces nouvelles méthodes diminuent considérablement le travail des employés affectés à la préparation des réunions;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal adopte dorénavant des méthodes de travail diminuant l'utilisation du papier.

QUE le directeur général soit autorisé à acheter les équipements nécessaires à cette fin.

**71-04-2013**

**6.14 Approbation du Règlement numéro 445A adopté par la municipalité de Shannon sur l'annexion d'une partie des zones 85-P et 63-REC de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac relativement à la rue de Kilkenny**

ATTENDU l'entente intervenue entre les municipalités de Shannon et de Fossambault-sur-le-Lac en regard de l'annexion d'une partie de leurs territoires respectifs;

ATTENDU QUE la Municipalité de Shannon a adopté le Règlement numéro 445A décrétant l'annexion d'une partie du territoire de Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU QUE conformément aux articles 131 et 134 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac doit faire connaître son avis sur cette annexion dans les trente jours de sa réception;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Mike Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le Règlement numéro 445A adopté le 4 mars 2013 par la Municipalité de Shannon et prévoyant l'annexion d'une partie de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, tel que décrit et démontré dans la description technique et le plan joint au dit règlement.

## **7. PARTIE INFORMATIVE**

### **7.1 Journal « L'Entre-Guillemets »**

Monsieur le maire informe la population que le prochain journal « L'Entre-Guillemets » sera publié le lundi 15 avril prochain.

### **7.2 Dépôts canins**

Monsieur le maire rappelle aux propriétaires ou gardiens de chiens qu'il est de leur responsabilité de ramasser les matières fécales de leur animal, que ce soit sur leur terrain privé ou tout endroit public dans la municipalité, dont la piste cyclable. Il invite donc les citoyens au civisme et au respect de l'environnement.

## **8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucun document n'est déposé.

## **9. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point.

## **10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 50, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. Une lettre d'intention déposée pour un projet de construction sur les lots 462-41 et 462-47.
2. Les projets de règlements d'urbanisme à adopter.
3. La possibilité de prolongement des services sur la rue Martigny.

4. La mauvaise visibilité à l'intersection des rues Gingras et des Fougères.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 10.

**72-04-2013**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 10.

---

Jean Laliberté, maire

---

Jacques Arsenault, greffier